



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

**Direction départementale
de la protection des
populations**

4 rue Hoche
BP 53533
21035 Dijon cedex

Tél. standard : 03 80 54 24 24
Fax : 03 80 43 23 01

DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE

**relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie
d'espèces domestiques**

Je soussigné,

présente une demande de certificat de capacité pour l'exercice des activités suivantes :

Elevage *Vente* *Garde* *Éducation et dressage hors mordant*

sur les espèces suivantes :

Renseignements concernant le demandeur :

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Domicile :

Téléphone :

Lieu d'activité du demandeur :

Elevage Refuge Fourrière Pension

Animalerie Autre (à préciser) :

Etablissement :

Adresse :

Téléphone : Responsable :

Activité(s) du demandeur :

Elevage Vente Garde Education et dressage hors mordant

Autres activités (à préciser) :

Espèces concernées :

Date :

Signature :

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Demande dûment remplie de certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques
- Copie de la déclaration d'activité, telle que précisée au 1° du IV de l'article L. 214-6 du Code rural, de l'établissement ou de l'élevage concerné
- Copie de la carte d'identité du demandeur ou de tout autre document reconnu équivalent
- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation pour infraction aux dispositions législatives et réglementaires afférentes à la protection et à la santé des animaux
- Curriculum Vitae permettant notamment d'apprécier l'expérience du postulant en matière de soins et de protection des animaux de compagnie d'espèces domestiques
- Photocopie(s) de(s) diplôme(s), titre(s) ou certificat(s) inscrit dans l'Arrêté du 20 juillet 2001 relatif à la liste des diplômes et certificats requis pour les personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques
- Attestation de connaissances délivrée par le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF)